

## Bibliothèque



Les bénévoles avec l'aide de la municipalité assurent des permanences les :

- mercredi 14h30 à 17h30
- vendredi 16h à 18h
- samedi 10h à 12h

Toutes personnes souhaitant participer, s'investir pour des animations, ateliers... seront les bienvenues. Merci de vous inscrire à la bibliothèque les jours d'ouverture ou en mairie.

## Bâtiments

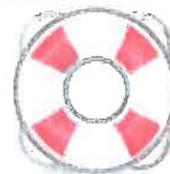


Le rez-de-chaussée de l'ancienne Trésorerie se transforme pour accueillir 4 activités paramédicales. Les premiers coups de pioche ont été donnés et les différents corps de métier vont se succéder pour une mise en service que nous espérons prochaine. Noter que les 2 professionnels installés provisoirement dans l'ancien presbytère vont rejoindre cette nouvelle structure.

L'ancienne Gendarmerie de la Cité Primevères va se muer en une structure d'accueil pour 5 travailleurs saisonniers dont un à mobilité réduite. La consultation des entreprises est sur le point d'aboutir et les travaux suivront. Comme beaucoup de bâtiments de cette époque la présence d'amiante complique le démarrage du chantier mais une entreprise spécialisée sous le contrôle des services de l'Etat effectuera ces travaux en toute sécurité pour les ouvriers et les riverains.

Notre moulin a perdu une aile suite à un fort coup de vent. Les démarches ont été entreprises et notre assurance a missionné un expert qui a rencontré sur le site la dernière entreprise ayant réalisé les travaux. Nous attendons les rapports pour définir la suite à donner à ce sinistre.

## Plan communal de Sauvegarde (PCS)



Nous vous remercions d'avoir répondu en grand nombre à notre enquête et nous avons rencontré une première partie des volontaires de la réserve de sécurité civile.

Rappelons que le but du PCS est d'organiser le soutien que peuvent apporter les citoyens à leurs semblables pour les accompagner lors d'incidents majeurs climatiques, nucléaires ou autres.

Vous avez pesté au début du confinement l'an passé de ne pouvoir vous approvisionner en produits alimentaires de base comme vous le souhaitiez parce que les rayons de votre magasin étaient vides. En cas de sinistre important la situation risque de se reproduire aussi nous croyons utile de vous suggérer de vous constituer un stock raisonnable de produits alimentaires (pâtes, riz, eau, etc...) à charge pour vous de l'utiliser et de le renouveler. De même, si vous possédez un véhicule, il est utile d'avoir un réservoir de carburant convenablement rempli pour pouvoir vous déplacer immédiatement en cas de besoin.

Le PCS est en cours d'achèvement et vous en serez naturellement informé.

## Civilité



Nous avons constaté que certains habitants de la commune se servaient des fossés pour se débarrasser de la tonte de leurs pelouses. Si les buses se trouvent obstruées du fait de leur incivilité, ils en seront responsables de ce qui en incombe. Nous vous rappelons qu'une déchetterie est sur le territoire de la commune et qu'elle est habilitée à recevoir tous les végétaux.

Nous rappelons que les trottoirs sont réservés à la circulation des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite et non au stationnement des véhicules, même pour quelques minutes.

Nous avons informé à plusieurs reprises les propriétaires de chiens qu'il est fait obligation de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections de leurs animaux. A ce jour nous constatons toujours l'incivilité de certains propriétaires de chiens. Sachez que votre responsabilité est engagée si un incident ou accident survient.



## Manifestations 2022 (suite)

selon les mesures sanitaires (Covid)

**17 juin** Assemblée générale Club de Foot au stade (19h)

**25 juin** Fête de l'école Les Trois-Moutiers

**27 juin** Vide grenier (club de foot) - au stade (6h-18h)

**14 juillet** Animations et feu d'artifice à l'Étang (16h)

**21 juillet** Marché des producteurs à l'étang (18h)

**18 août** Méchoui (Club de la Barouze) au Foyer Gigot

**3 septembre** Journée des Associations

**6 septembre** Don du sang à la salle des fêtes de St Léger de Montbrillais

**10 septembre** Ballade en moto (Le Moulin dans les Tours)

**16 septembre** Concours de belote (Club de la Barouze) à la salle cantonale

**1 octobre** Assemblée Générale Force Center

**15 octobre** Assemblée Générale Le Moulin dans les Tours

**1 novembre** Le souvenir Français fleurissement des tombes de tous les soldats morts pour la France - cimetière

**3 novembre** Don du sang à la salle des fêtes de St Léger de Montbrillais

**11 novembre** Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 au monument aux morts

**19 novembre** Repas des anciens à la salle cantonale

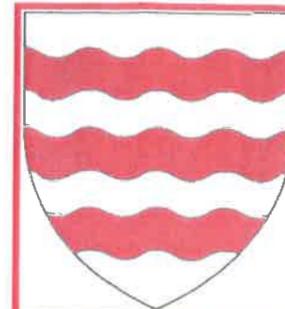
**3 décembre** Repas de Noël (club de la Barouze) à la salle cantonale (14h)

**4 décembre** Loto Foyer des jeunes à la salle cantonale (14h)

**5 décembre** Hommage aux morts en Afrique du Nord

**16 décembre** Spectacle de Noël des enfants au Foyer Gigot

**16 décembre** Fête de Noël UCAA place de l'église (18h-23h)



## LES TROIS-MOUTIERS

Décembre 2021

# Le grand JOURNAL des petites infos

## Edito

Chères Trimoustériennes et Chers Trimoustériens,

Une année qui se termine et toujours des travaux en cours et en perspectives.

La 3<sup>ème</sup> tranche de travaux d'aménagement du centre bourg relative à la traversée de la RD 347 en agglomération ont été retardés en raison de nouvelles activités et du projet d'aménagement d'un tourne à gauche au niveau de l'entrée de la zone d'activité. En effet :

- Nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle entreprise représentée par les sociétés DPL TRANS/L3M Déco Jardin, spécialisées dans les activités de transport et location de matériel TP ainsi que dans le commerce de gros de tous matériaux d'aménagement extérieur et prestation en aménagement extérieur. L'ensemble situé sur environ 6800 m2 de terrain le long de la RD 347.

- Et également, le projet d'extension de la société Herbault, négociant en vin. Ces travaux débuteront par l'enfouissement des réseaux programmés pour février 2022.

Les travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie ont pris du retard en raison des problèmes d'approvisionnement de matériaux et devraient se terminer au printemps prochain. 3 professions paramédicales intégreront ces nouveaux bureaux dont : Sylvie Baratsophrologue et Mathieu de Ternay - ostéopathe et bienvenue à Nathanaëlle Fauvelais - réflexologue ; il reste un bureau de libre pour un 4<sup>ème</sup> praticien.

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie pour la création d'une résidence de jeunes travailleurs, vont débuter au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

L'installation du parcours santé est programmé en février 2022 et, ce sont 15 agrès différents qui seront installés (vélo elliptique, rameur, pec press assis, pyramide à cordes, dips gainage, tyrolienne, barres de traction, slalom 5 poteaux, 3 poutres d'équilibre, duo barreur volants, 4 plots d'équilibre, barres parallèles, échelle horizontale, barres triples, eskalator). Le parcours débutera après la passerelle en bois située derrière la cité du presbytère et se prolongera du côté de l'étang. Un aménagement sécurisé pour traverser la RD347 est prévu.

La Commune a répondu à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat afin de bénéficier d'une subvention pour l'équipement informatique et numérique (tableaux numériques et ordinateurs). Nous avons décidé d'équiper toutes les classes y compris celles de la maternelle.

Nous sommes toujours mobilisés aux côtés des professionnels de santé à la recherche de médecins généralistes. Dans la continuité de nos actions, la commune met à disposition un logement auprès des professionnels remplaçants, avec un loyer attractif, actuellement occupé par Mme EDY Elisa remplaçante de Morgane Davoust, en congé maternité. Nous souhaitons vivement un renfort en 2022 pour travailler aux côtés de Dr Cécile Richard.

Malgré la pandémie, les associations ont repris leurs activités, bon an mal an, en souhaitant que la 5<sup>ème</sup> vague ne nous freine pas à nouveau !

J'incite et j'encourage tout le monde à se faire vacciner pour ceux qui n'ont pas encore franchi le pas, c'est la seule alternative pour se protéger les uns les autres. Prenez soin de vous.

Bien cordialement,

Le Maire - Marie-Jeanne Bellamy

## L'image du semestre



## Manifestations 2022

selon les mesures sanitaires (Covid)

**15 janvier** Tournoi de foot en salle au gymnase (13h)

**19 janvier** Don du sang à la salle des fêtes de St Léger de Montbrillais

**27 janvier** A.G. Club de la Barouze au Foyer Gigot (11h)

**28 janvier** Théâtre Foyer des Jeunes - salle cantonale (20h30)

**29 janvier** Théâtre Foyer des Jeunes - salle cantonale (14h & 20h30)

**30 janvier** Théâtre Foyer des Jeunes - salle cantonale (14h)

**18 février** Concours de belote Club de la Barouze à la salle cantonale (13h)

**26 mars** Ouverture de l'étang communal

**9 avril** Diner dansant Club de foot au Foyer Gigot (20h30)

**21 avril** Repas de la marche Club de la Barouze - Foyer Gigot (12h30)

**23 avril** Rallye moto (Le Moulin dans les Tours)

**1<sup>er</sup> mai** Foire à la tomate UCAA Les Trois-Moutiers centre bourg

**3 mai** Don du sang à la salle des fêtes de St Léger de Montbrillais

**8 mai** Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 au monument aux morts

**13 mai** Concours de belote Club de la Barouze à la salle cantonale (13h)

**15 mai** Randonnée pédestre Comité des Fêtes à l'étang (9h)

**11 juin** Fête du tennis (ouvert à toutes et tous) au gymnase 9h

**11 juin** Tournoi Club de Foot au City Stade (10h à 19h)



## Site internet / Page Facebook

Le nouveau site est accessible à cette adresse :  
<https://3-moutiers.fr>

Vous pouvez aussi suivre les actualités de la commune via la page Facebook :  
<https://www.facebook.com/LES3MOUTIERS/>

## Solidarité voisins

En raison de cambriolages sur le territoire de la commune, nous vous demandons d'être vigilants et d'informer la gendarmerie de tout ce qui vous semble suspect, anormal, dérangeant...

## Environnement

- **En 2022** : pour mettre en valeur l'entrée du bourg des Trois-Moutiers nous avons fait le choix de planter des variétés d'arbres. Ils remplaceront les peupliers abattus
- **Matinée verte** : Nous tenons à nouveau remercier tous les participants, petits et grands lors de la matinée verte. Nous en prévoyons une autre au printemps. Continuons à respecter l'environnement.

## Cours d'eau et berges

En application des articles L215.14 et suivants, du Code de l'Environnement et de l'article 114 du Code Rural, l'obligation d'entretien des cours d'eau (lit et berges) incombe aux propriétaires riverains.

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses abords. Il doit notamment entretenir la végétation, retirer les débris et embâcles entravant la libre circulation des eaux.

## Ecole

Le Chat Perché a accueilli en septembre 134 enfants répartis de la maternelle au CM2, soit 6 classes.

La cantine : pour des raisons sanitaires nous avons mis en place 2 services (à ce jour nous comptabilisons 115 enfants).

La fête de Noël des enfants aura lieu le 17 décembre avec : spectacle, repas de Noël et distribution de jouets.

## Voirie

Travaux réalisés en 2021 :

- Route de St Dresmond à grande fête (section le noyer monsu) : tapis d'enrobé avec calage accotement en calcaire
- Route de la Gruche à Vaonnet : tapis d'enrobé avec calage accotement en calcaire, canalisation pluviale avec grille avaloire, tranchée drainante et curage de fossé
- Rue des caves à petite Fête : aménagement d'un réseau pluvial (tranchée drainante, grille, tête de drain de béton et 70 m de fossé)
- Rue de Petite Fête (route de Thouars à Grande Fête) : tapis d'enrobé avec calage accotement en calcaire
- Route de la porte rouge (de la rue de gâtine à la porte rouge) : tapis d'enrobé avec accotement en calcaire
- Rue du Clos à Bernazay : tapis d'enrobé avec calage accotement en calcaire
- Impasse de la Gidelle : purges chaussée avec pièces d'enrobé
- Réparations de chaussées des voies communales sur le territoire de la commune

Information : Pose d'une nouvelle conduite d'eau, travaux effectués par Eaux de Vienne avec l'entreprise RTL, partant du chemin de Cumeau route de Chalons jusqu'à Beaulieu (fin de chantier environ le 15 décembre 2021).

## Gymnase

Une salle de musculation remise en forme a ouvert dans le gymnase tout neuf. Elle est accessible à tous, à partir de 15 ans. Un équipement est là pour vous aider à garder ou retrouver la forme.

Parmi les adhérents de tous âges et de toutes conditions physiques, il y a aussi des compétiteurs de niveau international, hommes et femmes, qui participent régulièrement aux championnats de force athlétique nationaux, européens et mondiaux.

Cette année, en Italie, après 2 ans de covid, ils se sont encore une fois distingués en rapportant aux Trois-Moutiers :

- 5 titres de champions du monde
- 2 titres de champions d'Europe
- 1 titre de vice-champion du monde
- 5 records nationaux
- 1 record du monde
- 1 record d'Europe

Bravo à eux qui portent loin la renommée des Trois-Moutiers.

Le loudunais Nathan Maillet, 23 ans, sportif de haut niveau en para natation (champion du monde 2017, champion d'Europe 2017 etc..) qui a participé aux jeux paralympiques de Tokyo 2021, a choisi les Trois-Moutiers pour ses séances de musculation.

## Réouverture du marché couvert

Depuis le dimanche 28 novembre, vous y trouverez : fruits, légumes de saison, poisson sous vide, saucisson de Lyon, miel, fromages de chèvre.

Les professionnels souhaitant s'installer sont les bienvenus, se rapprocher de la mairie pour toutes informations.

## Du Loudunais en général et des Trois-Moutiers en particulier

### 5<sup>ème</sup> partie Un élu sans scrupule

Rappel : L'église actuelle date de la fin du 19<sup>e</sup> siècle (1888). Elle a remplacé l'église romane des 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles. Celle-ci, placée perpendiculairement, s'étendait de la pharmacie (entrée de la nef) jusqu'à la rue du lavoir (clocher et chœur). Côté sud, le cimetière occupait tout l'espace (à l'emplacement de l'église actuelle) et côté Nord l'église romane était séparée du moustier par un chemin pavé qui permettait de passer d'une rue à l'autre.

Ces renseignements proviennent d'un document trouvé aux archives départementales de Poitiers. Daté du 15 janvier 1817, il relate un fait divers important dans l'histoire du village. Pour bien comprendre la situation, il faut remonter à la révolution française. La religion catholique a été abolie et comme tous les religieux et religieuses de France, les moines des 3 monastères du village ont été chassés ou emprisonnés. Leurs bâtiments sont devenus des biens nationaux. N'étant plus entretenus, ils disparaissent petit à petit, vendus pierre par pierre pour restaurer ou construire des habitations. C'est ce qui est arrivé aux moustiers Saint Pierre et Notre Dame. Le moustier Saint Hilaire a été pris en fermage à bail emphytéotique (\*) par un notaire, l'un des plus gros propriétaires du village, Monsieur Tessier, maire des Trois-Moutiers en 1792, puis conseiller municipal (en 1817 il est encore membre du conseil) « dans les années désastreuses de la révolution, le sieur Tessier, étant devenu maire de la commune, il avait profité de la circonstance et il présumait sans doute le culte catholique ne plus devoir être rétabli... » En 1793, Tessier s'était donc approprié le passage le long de l'église et y avait fait construire un bâtiment qui empêchait la circulation d'une rue à l'autre. Il avait fait murer toutes les ouvertures et les vitraux de l'édifice, car ils gênaient ses projets. Sa construction, collée au mur de l'église, comportait un cellier, un pressoir, une brûlerie (distillation d'eau de vie) et un ballet (préau ouvert). Le tout était surmonté d'un grenier prenant appui sur le toit de l'église.

Avec la suppression du passage, les habitants du village étaient obligés de traverser le cimetière et « les portes restant souvent ouvertes, les cochons et autres bestiaux y entrent journellement » et occasionnent des dégâts. Il en était ainsi depuis 24 ans, mais, en 1817, la révolution était loin, la religion avait été rétablie et la commune avait commencé à restaurer l'église Saint Hilaire, seule église restant sur la commune. Les Trimoustériens décident donc de porter plainte contre l'ancien maire, pour usurpation de propriété.

Michel Delaunay, commis voyer (\*) de l'arrondissement de Loudun, se rend aux Trois-Moutiers le 15 janvier 1817 pour voir si le délit est avéré. Il constate dans son procès-verbal, que non seulement Tessier s'est approprié le chemin communal, mais aussi que sa construction a fragilisé l'église, abimé les arcades du chœur et généré une importante humidité dans l'édifice, qui, de ce fait, est salpêtré et en danger de ruine. De plus, elle gêne les ouvriers qui réparent le toit en « les obligeant à prendre de grands détours pour y monter les matériaux, dont il résulte des dépenses beaucoup plus dispendieuses pour la commune ».

Ce procès-verbal est remis à la préfecture et 3 jours après, le 18 janvier, le sous-préfet ordonne que « le sieur Tessier sera tenu de remettre sous huitaine pour tout délai, le chemin par lui usurpé, en tel et semblable état qu'il était avant. » Tessier doit donc tout démolir et remettre à leur place les deux grandes portes charretières qui fermaient le passage. Le non-respect du délai de 8 jours, autorise le maire des Trois-Moutiers (en 1817 c'est Guillaume Meschin) à procéder aux démolitions et remises en état aux frais de Tessier.

Le document de Delaunay est donc une mine de renseignements sur la topographie de notre village depuis le moyen âge jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

Car en 1888, tout va changer !  
Ceci fera l'objet de communications ultérieures.

S. Rameix

\* Bail emphytéotique : bail immobilier de très longue durée (18 à 99 ans).

\* Voyer : officier public chargé de faire respecter les lois de l'urbanisme et la sécurité des voies de circulation. Il s'occupe de la voirie, du respect des alignements, des permis de construire etc....

Bibliographie : « archives départementales de Poitiers »